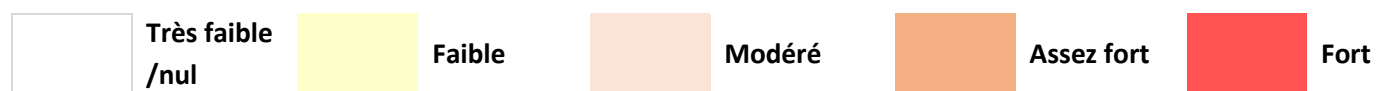


#### 4.4.5 Synthèse des enjeux naturalistes du site d'étude

Le code de hiérarchisation suivant est utilisé.

Code de hiérarchisation :



##### 4.4.5.1 Enjeux liés au contexte environnemental

Le site d'étude est concerné par les protections réglementaires suivantes :

- Il se situe au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin ;
- L'ensemble de la commune de Saint-Hilaire-la-Palud est également concernée par l'application de l'APB associé à la préservation des arbres faisant l'objet d'une taille traditionnelle en têtard. Les deux érables negundo présents en bordure sud du site étaient peut-être taillés en têtard antérieurement.

Aucun autre zonage réglementaire ou d'inventaire du patrimoine naturel ne recoupe le site d'étude. Ce dernier reste situé à environ 500 m de deux sites Natura 2000 (FR5400446 et FR5410100 relevant des directives européennes « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux », tous deux intitulés « Marais poitevin ») et à environ 300 m de deux ZNIEFF, mais sans lien fonctionnel avec eux.

Tableau 25 : Synthèse des enjeux liés au contexte environnemental.

Thème	Enjeux	Niveaux d'enjeu
Contexte environnemental	Situé au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin	Modéré
	APB de préservation des arbres têtards	

##### 4.4.5.2 Enjeux habitats (communautés végétales)

Les végétations présentes sont communes, largement répandues en France, d'intérêt faible de préservation sauf la prairie en extrémité nord-ouest du site qui, bien que diversifiée et pourrait potentiellement à l'avenir s'approcher de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 des prairies de fauche avec une meilleure gestion, s'enfriche fortement et est en mauvais état de conservation (intérêt modéré).

Tableau 26 : Synthèse des enjeux liés aux habitats naturels.

Thème	Enjeux	Niveaux d'enjeu
Habitats naturels	Prairies mésophiles	Modéré
	Prairies mésophiles enfrichées, friches rudérales, haies arbustives sur ronciers	Faible
	Dépôts de déchets, gravats	Très faible

##### 4.4.5.3 Enjeux zones humides

Les végétations et sols présents ne sont pas caractéristiques de zone humide.

Tableau 27 : Synthèse des enjeux liés aux zones humides.

Thème	Enjeux	Niveaux d'enjeu
Zones humides	-	Nul

##### 4.4.5.4 Enjeux flore

Les inventaires ont eu lieu au printemps et en été, périodes de développement de la flore. Celle observée n'est pas patrimoniale, toutes les espèces recensées sont relativement communes et non menacées.

Tableau 28 : Synthèse des enjeux liés à la flore.

Thème	Enjeux	Niveaux d'enjeu
Flore	Flore commune, ni protégée ni menacée	Très faible

En revanche, un « enjeu » de contrôle existe sur certaines espèces exotiques envahissantes présentes dans le site : la Renouée de Bohême prioritairement, l'Ailante glanduleux et les jeunes individus avérés ou potentiels, à l'avenir, du Robinier faux-acacia et de l'Erable negundo (hors présence actuelle dans les haies, ces deux derniers participent à leur constitution).

#### 4.4.5.5 Enjeux faune

Pour la faune, les enjeux sont nombreux pour l'avifaune avec plusieurs espèces de passereaux de bocage protégés et menacés fréquentant le réseau de haies présent sur le site, prioritairement sur le pourtour du site. **Il faut donc privilégier la conservation de cet habitat d'espèces patrimoniales.**

Ce dernier recoupe aussi l'enjeu lié aux lisières, favorables pour les reptiles, en particulier la Couleuvre verte et jaune présente sur le site.

En tant qu'habitat d'espèces, la prairie mésophile bien développée partie nord-ouest du site est utile pour l'ensemble de l'entomofaune (et indirectement donc pour l'avifaune et les reptiles). Plusieurs espèces protégées et/ou menacées nichent probablement dans le réseau de haies, essentiel à préserver, présent sur le pourtour du site et très localement dans le site.

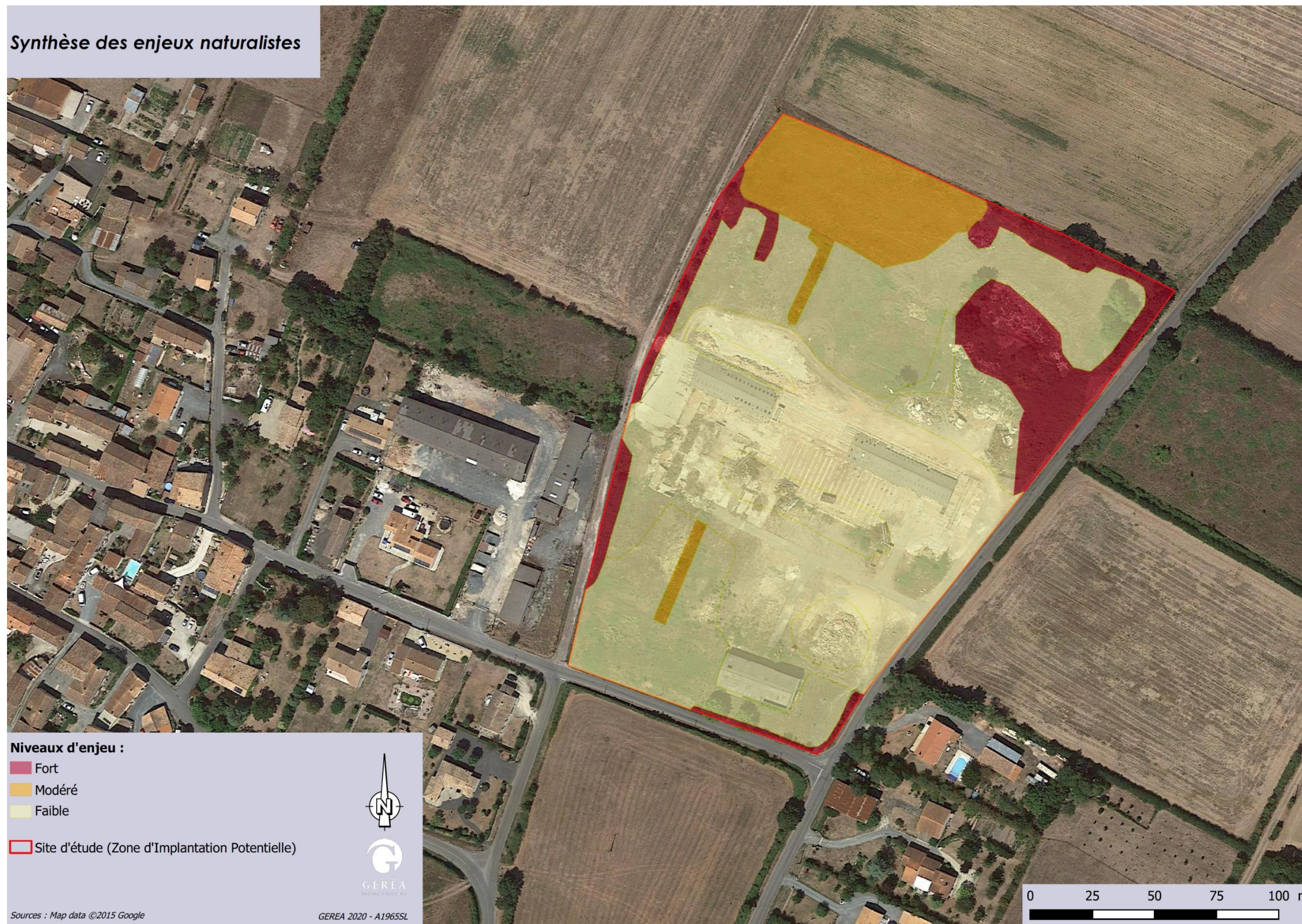
**Tableau 29 : Synthèse des enjeux liés à la faune.**

Thème		Enjeux	Niveaux d'enjeu
Faune	Mammifères	Pas d'espèce protégée, rare ou menacée recensée. Pas de gîtes potentiels sur le site pour les chauves-souris, celui-ci ne sert que de zone de chasse.	Très faible
	Avifaune	Passereaux de bocage nicheurs vulnérables : - Chardonneret élégant ( <i>Carduelis carduelis</i> ) - Verdier d'Europe ( <i>Chloris chloris</i> ) - Bruant proyer ( <i>Emberiza calandra</i> ) - Linotte mélodieuse ( <i>Linaria cannabina</i> ) - Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	Fort
		Passereaux de bocage nicheurs quasi-menacés : - Tarier pâtre ( <i>Saxicola torquata</i> ) - Fauvette grissette ( <i>Sylvia communis</i> )	Modéré
		Passereaux de plaine nicheurs vulnérables : - Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )	Assez fort (en dehors du site, à proximité)
Reptiles	2 reptiles protégés communs à très communs : - Couleuvre verte et jaune ( <i>Hierophis viridiflavus</i> ) - Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	Faible	

Thème	Enjeux	Niveaux d'enjeu
Amphibiens	Aucune espèce contactée, pas de potentialités de reproduction ou de refuge sur le site (halte migratoire au niveau des haies possible, peut-être).	Très faible
Odonates	Aucune espèce contactée, pas de potentialités de reproduction sur le site (uniquement de l'alimentation pour de rares individus).	Très faible
Papillons de jour	Aucune espèce patrimoniale contactée, les papillons de jour recensés sont communs et non menacés.	Très faible (faible pour la diversité)
Orthoptères	Aucune espèce patrimoniale recensée. Cortège présent peu diversifié, commun et non menacé dans le secteur.	Très faible
Saproxylophages	Aucune espèce patrimoniale recensée.	Très faible



### Synthèse des enjeux naturalistes



Carte 43 : Synthèse des enjeux naturalistes (cartographie réalisée par GÉREA).



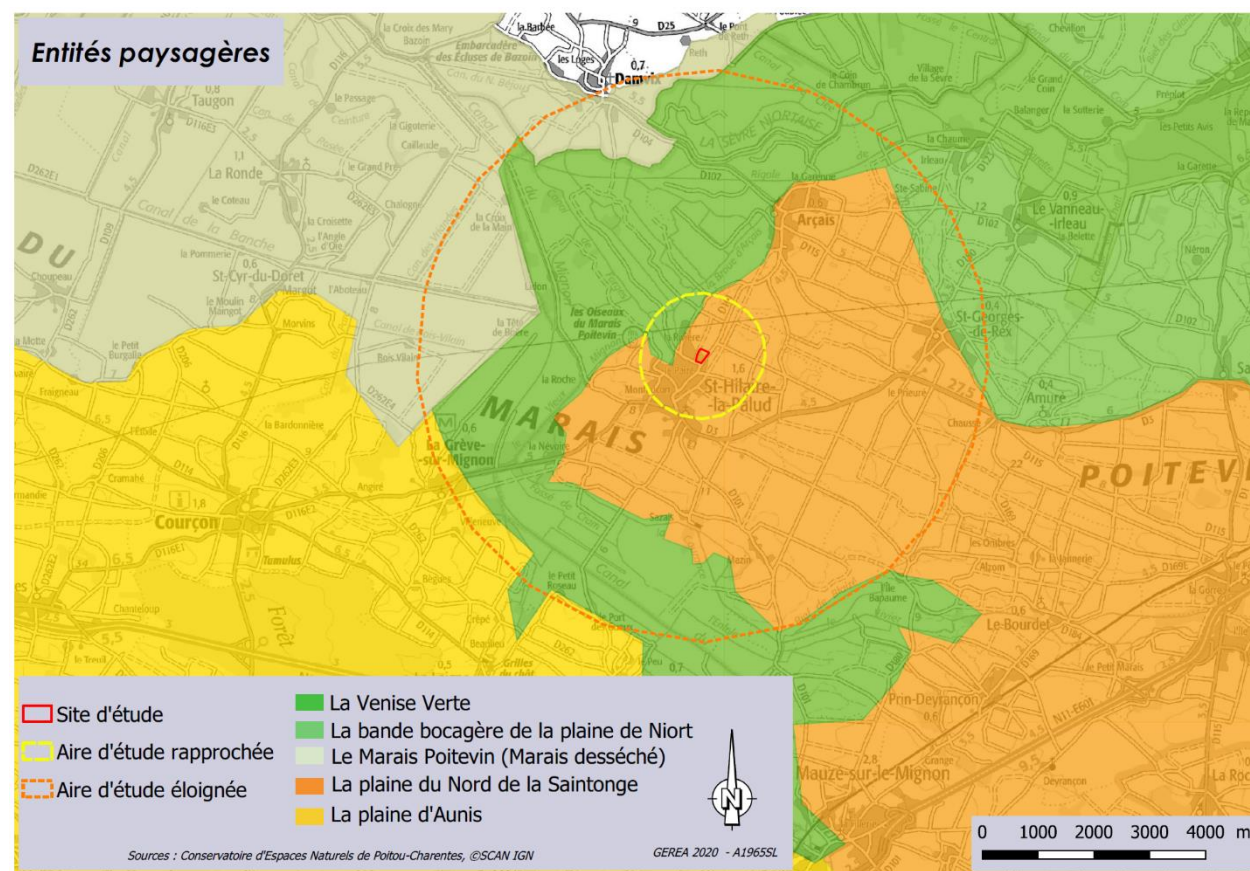
## 4.5 Milieu paysager

### 4.5.1 Contexte paysager

Selon l'Atlas des paysages de l'ancienne région Poitou-Charentes, le site d'étude est positionné à l'extrémité nord-ouest de l'entité paysagère associée à la « *Plaine du Nord de la Saintonge* », proche de l'interface avec la « *Venise Verte* » (secteur très localisé des marais mouillés du Marais poitevin).

La « *plaine du Nord de la Saintonge* » est constituée de vastes ensembles agricoles cultivés simplement organisés (**très peu de mosaïques d'habitats complexes**) qui laissent deviner la géométrie des parcelles : l'œil s'égaré facilement au loin et ne rencontre presque que le ciel, les immenses étendues cultivées voient leurs couleurs changer au rythme des saisons, le moindre élément remarquable dans le paysage se repère au loin très facilement (arbres isolés ou en alignements, clochers, pylônes électriques, ...).

De nombreuses vallées découpent ce territoire de champs ouverts en raison de la présence d'un système complexe de ruisseaux, bras et canaux. L'habitat est regroupé en villages compacts, l'architecture est marquée par la blancheur des façades du bâti ancien.



Carte 44 : Entités paysagères régionales issues de l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes.



Figure 33 : Illustration de ces ensembles agricoles homogènes à perte de vue au sein desquels un élément remarquable attire l'œil, un château d'eau. Photographie prise au sein de l'aire d'étude rapprochée à environ 850 m du projet.

La commune de Saint-Hilaire-la-Palud est considérée comme la capitale du Marais sauvage, le mot « Palud » venant du latin « *palus* » signifiant « marais ». Autrefois vouée à l'agriculture et à l'artisanat avec le commerce du bois, du lait et des tuiles, la commune est aujourd'hui orientée vers le tourisme comme en témoignent le parc ornithologique, les plus de 100 km de voies navigables ou encore les 15 km de sentiers balisés (source : Office de tourisme Niort-Marais Poitevin).

### 4.5.2 La protection du paysage, des monuments historiques et archéologiques

Les limites du site d'étude ne recoupent aucune zone de protection ou d'inventaire du patrimoine paysager, architectural ou archéologique. Néanmoins ce dernier est positionné à proximité immédiate du site classé du Marais Mouillé poitevin dont les limites apparaissent à environ 180 m au nord du site d'étude. A noter que le Marais poitevin a également été labellisé Grand Site de France en 2010 (label renouvelé en 2018).

Aucun site inscrit au titre du Code de l'environnement n'est recensé au sein de l'aire d'étude éloignée. Un seul monument historique auquel est associé un périmètre de protection est recensé au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit du Château de Sazay, dont les limites du périmètre de protection sont délimitées à 2,2 km au sud du site d'étude.